

Charte Internet et d'utilisation des moyens informatiques de la bibliothèque de l'école Les Beaux-Arts de Marseille

Section 5 : Bibliothèque

Préambule

La présente charte Internet et d'utilisation des moyens informatiques de la bibliothèque de l'École Les Beaux-Arts de Marseille régie les règles d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition des usager·ère·s ainsi que l'usage d'Internet dans l'espace de la bibliothèque. Elle permet également d'informer les utilisateur·rice·s sur les conditions d'utilisation mais également sur les risques encourus en cas d'irrespect des consignes. Elle vient se greffer au règlement intérieur qui définit l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque. Une charte documentaire précise la politique d'acquisition, la politique de conservation et de valorisation des collections ainsi que la politique de communication et de diffusion de l'information de la bibliothèque.

Ces trois documents sont affichés à l'entrée de la bibliothèque ou mis à disposition du public et consultables en ligne sur le portail documentaire.

La bibliothèque dispose de postes informatiques en libre accès au sein de ses locaux. Aucune réservation des postes informatiques ou du matériel n'est possible. L'utilisation de ces postes entraîne l'acceptation tacite de la présente charte Internet et informatique de la bibliothèque de l'École Les Beaux-Arts de Marseille.

Cette charte définit les règles d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition des usager·ère·s ainsi que l'usage d'Internet dans l'espace de la bibliothèque. Elle permet d'informer les utilisateurs sur les conditions d'utilisation mais également sur les risques encourus en cas d'irrespect des consignes.

Ces règles s'appliquent à tout utilisateur·rice des ressources informatiques de la bibliothèque depuis la bibliothèque ou à distance.

La notion de ressources informatiques recouvre aussi bien les équipements, que l'accès à Internet, les logiciels ou bien encore la documentation électronique.

Article 1 – Services et équipements disponibles

La bibliothèque met à disposition des utilisateur·rice·s trois postes informatiques, deux casques audio filaires et une imprimante.

Le personnel de la bibliothèque se tient à disposition des usager·ère·s pour une assistance à la recherche documentaire et à la familiarisation des outils.

L'imprimante est mise à disposition, gratuitement, des utilisateur·rice·s dans la limite de 20 photocopies par personne et par jour et dans le respect du droit de copie (voir article 7-Reproduction des documents du règlement intérieur de la bibliothèque).

Article 2 – Conditions d'accès

La consultation d'Internet au sein de la bibliothèque est gratuite et accessible aux corps étudiants et enseignants, ainsi qu'à tout le personnel de l'école. L'accès au réseau est soit remis aux utilisateurs par la personne en charge du service informatique, soit fourni dans le livret des études de l'école.

Cet accès est réservé aux seuls membres de l'École Les Beaux-Arts de Marseille. Deux modes d'accès au réseau Internet sont proposés aux utilisateurs (étudiant·e, enseignant·e, personnel de l'école) :

- Depuis les postes informatiques mis à disposition par la bibliothèque,
- Depuis un ordinateur, tablette ou téléphone personnel, via le réseau Wifi.

Tout autre usager·ère devra utiliser les postes informatiques mis à disposition du public afin d'accéder au réseau Internet de l'école.

Les ressources informatiques et l'accès Internet sont réservés à des fins de recherche documentaire, de formation, de recherche artistique, scientifique et technique conformément aux missions de la charte documentaire de la bibliothèque Les Beaux-arts de Marseille (consultation du catalogue, bases de données, bibliothèques numériques, documents électroniques en ligne ou en local, recherches documentaires et d'information sur le web).

Article 3 – Conditions d'utilisation et d'usage du réseau informatique et des équipements

L'utilisation des postes informatiques et du réseau Internet de la bibliothèque est réservée à des fins d'étude et de recherche. L'utilisateur est tenu·e à une activité rationnelle et raisonnable des équipements et des ressources informatiques.

Le·a lecteur·rice est amené·e à respecter certaines règles de bonnes conduites, d'utilisation et de sécurité du réseau. En cas de non-respect de ces consignes, ni la bibliothèque ni l'école ne peuvent être tenues pour responsables. Il·Elle doit impérativement s'abstenir :

- De toutes utilisations malveillantes destinées à perturber ou à porter atteinte au réseau ou aux équipements mis à disposition,
- D'installer des logiciels ou programmes sur les postes informatiques,
- De modifier la configuration des postes informatiques,
- D'effectuer des copies des logiciels quel qu'en soit l'usage,
- De consulter des sites de nature pornographique ou de jeu d'argent.

L'utilisation des postes informatiques, ordinateurs personnels, tablettes, téléphones portables ne doivent pas gêner le travail des autres usager·ère·s ou du personnel de la bibliothèque. Le son doit être coupé, ou à défaut un port d'écouteurs (de casque) est obligatoire, et le volume doit être réglé afin de ne pas déranger les autres lecteurs.

Article 4 - Responsabilités et engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Un usage responsable des services Internet fournis par la bibliothèque,
- Respecter le matériel auquel il a accès,
- Respecter les consignes de la présente charte,
- Respecter les consignes du règlement intérieur de la bibliothèque,
- Signaler tout problème ou incident technique,
- Respecter les lois en vigueur sur le droit d'auteur, la copie illicite et la diffusion illégale,
- S'abstenir d'afficher des images pouvant heurter, choquer ou troubler autrui.

Les utilisateur·rice·s sont responsables des sites Internet et du contenu visités, ainsi que des données personnelles transmises sur Internet et le web.

La bibliothèque n'est en aucun cas responsable de la qualité des contenus et de l'information consultée par les utilisateur·rice·s sur Internet et le web.

Article 5 – Conditions juridiques

La présente charte est affichée à l'entrée de la bibliothèque et elle est diffusée sur son portail documentaire.

Les utilisateur·rice·s doivent respecter les règles déontologiques inscrites dans la présente charte. Le cas échéant, le personnel de la bibliothèque se réserve la possibilité de signaler à la direction de l'école tout agissement délictueux et d'engager des poursuites judiciaires.

En cas de non-respect du droit d'auteur, il est passible de sanction pénale conformément à l'Article L335-2 du Code de la propriété intellectuelle. L'utilisateur·rice doit respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur Internet et le web.

Lors de l'utilisation des outils informatiques de la bibliothèque et du réseau de l'école, les usager·ère·s sont prié·e·s de respecter la vie privée d'autrui, régie par le Code Pénal (Article 226-1).

Conformément à la législation en vigueur du Code Pénal, l'utilisateur·rice ne doit pas consulter des sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, de pratiques illégales, de nature à porter atteinte à la dignité humaine, ainsi que des sites à caractère pédophile ou pornographique (Article 227-23 et 227-24 du Code Pénal).

Des poursuites au niveau pénal peuvent être engagées en cas de délits liés à la fraude informatique (opérations nuisibles au bon fonctionnement du matériel, installation de programmes personnels, modification de la configuration des postes informatiques, entraver le système, porter atteinte aux données, etc.) et au non-respect de la législation (Article 323-1 du Code Pénal).

Article 6 - Responsabilités et engagements de la bibliothèque

Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou ne respecterait pas les règles consignées dans cette charte. Toute personne ne respectant pas les consignes d'utilisation d'Internet et des outils informatiques peut se voir refuser temporairement l'accès aux outils informatiques de la bibliothèque.

La bibliothèque s'engage à respecter les règles de conformité du RGPD (Règlement général sur la protection des données) et de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) en ce qui concerne la protection des données personnelles des lecteurs.

Le personnel de la bibliothèque, sous l'autorité de la direction de la bibliothèque, est chargé de son application.